# Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains chargée de l'examen du préavis PR11.07PR concernant

une demande de crédit d'investissement de Fr. 344'000.-- pour l'adaptation des réseaux eau gaz et électricité dans le secteur de la rue de Montchoisi

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers.

La Commission a siégé le 12 mai 2011, elle était composée de Mesdames et Messieurs Valérie DUVOISIN, Marinette NICOLLIN, Stéphane BALET, Steves BUCHS, Didier FORESTIER, Brian OOSTERHOFF, Jean-Marc SANDOZ et du sous-signé. Madame Martine FREY-TAILLARD été excusée.

La délégation municipale était composée de MM Cédric PILLONEL, Municipal et Olivier SCHMID chef de service ad-interim. Nous les remercions pour les informations apportées.

### Généralités :

Les changements prévus dans cette rue sont un peu prématurés par rapport au plan de renouvellement. C'est le projet de construction des 6 villas jumelles, actuellement en chantier, qui nécessite l'avancement des ces travaux. Les conduites eau et gaz actuellement sur le domaine privé auraient été fragilisées par les travaux. Il est nécessaire de faire quelque chose.

#### Les travaux :

La distribution électrique sera faite de manière traditionnelle en étoile avec un bouclage. Les conduites eaux et gaz passeront désormais sous la chaussée et seront refaites à neuf. Le matériel prévu sera selon les standards habituels. Au passage, deux bornes hydrantes et un nouvel éclairage public seront posés. Des tubes vides pour la fibre optique sont également prévus.

Il n'y a pas de collaboration active avec STE et URBAT sur ce préavis. Mais les projets futurs de ces dicastères ont été pris en compte.

## Réponses aux questions de la commission :

Concernant les candélabres intelligents, des études doivent encore être faites.

Tous les nouveaux clients seront équipés pour le gaz.

La chaussée sera « taconnée », STE refera le revêtement en temps utile.

#### Conclusion:

La commission, à l'unanimité des ses membres, vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les articles 1, 2 et 3 du préavis n° 7 2011 tel que présenté par la Municipalité.

Le rapporteur : David Wulliamez

Yverdon-les-Bains, le 24 Mai 2011